|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/10 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale17 décembre 2019FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses**

**Réunion commune de la Commission d’experts du RID et
du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses**

Berne, 16-20 mars 2020

Point 6 de l’ordre du jour provisoire

**Rapports des groupes de travail informels**

 Transport de récipients à pression agréés par le Département des transports des États-Unis d’Amérique

 Communication de l’Association européenne
des gaz industriels (EIGA)[[1]](#footnote-2)\*, [[2]](#footnote-3)\*\*

|  |
| --- |
| *Résumé* |
| **Résumé analytique :** Ce document fait état des progrès accomplis depuis la dernière réunion commune. |
| **Mesure à prendre :** Aucune mesure à prendre pour l’instant. |
|  |

 Introduction

1. À la session d’automne de septembre 2019 de la Réunion commune, un certain nombre de documents ont été soumis concernant la proposition de modification du texte du RID/de l’ADR tendant à permettre le transport de récipients à pression agréés par le Département des transports des États-Unis d’Amérique. Il s’agissait du document ECE/TRANS/WP.15/AC.1/37 et des documents informels 35, 42 et 44.

2. Le rapport de la Réunion commune sur sa session d’automne 2019 (ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/156) contient le paragraphe suivant :

46. La Réunion commune s’est félicitée des renseignements communiqués par l’EIGA sur la réglementation que les États-Unis d’Amérique envisagent d’instituer pour le transport international de récipients à pression. Le représentant de ce pays a précisé que la procédure d’agrément officielle devrait être achevée d’ici la mi-2020. La Réunion commune a apporté son soutien de principe à la proposition contenue dans le document ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/37 telle qu’amendée dans le document INF.44 et a décidé d’examiner l’adoption de cette proposition lors d’une session ultérieure, en fonction de l’évolution de la réglementation aux États-Unis d’Amérique.

3. Comme indiqué dans le document ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/156, la procédure d’agrément officielle pourrait s’achever à la fin du premier semestre 2020.

4. L’EIGA continue de collaborer avec le Département des transports des États-Unis d’Amérique et avec la Compressed Gas Association afin de répondre aux questions susceptibles de se poser.

5. Si de nouvelles informations sont communiquées, un document informel sera soumis en complément du présent document.

1. \* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2018‑2019 (ECE/TRANS/WP.15/237, annexe V (9.2)). [↑](#footnote-ref-2)
2. \*\* Diffusée par l’Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) sous la cote OTIF/RID/RC/2020/10. [↑](#footnote-ref-3)